MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

DIR Massif central
www.dir-mc.fr

La route en hiver dans la LOZÈRE

2023 / 2024

Le réseau routier national géré par la DIR Massif Central dans la Lozère est de la responsabilité du district Nord et du district Centre.
Ce réseau est constitué par l'A75, la RN88 et la RN106, dont l'entretien et l'exploitation sont assurés par les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Saint-Chély, Antrenas, Langogne, Mende et son point d'appui (PA) de Florac.

DISPOSITIF AUTOROUTIER DE L'A75 :

	CEI de **SAINT-CHÉLY**	CEI de **D'ANTRENAS**
Moyens humains	22 agents	23 agents
Nombre de circuits	2	2
Véhicule de traitement	5 unités	6 unités
Quantité de sel utilisé (2022-2023)	1 265 tonnes	979 tonnes

DISPOSITIF RN88 :

	CEI de **LANGOGNE**	CEI de **MENDE**
Moyens humains	20 agents	17 agents
Nombre de circuits	3	3
Véhicule de traitement	5 unités	3 unités
Quantité de sel utilisé (2022-2023)	739 tonnes	352 tonnes

DISPOSITIF RN106 :

	CEI de **MENDE/PA FLORAC**
Moyens humains	8 agents
Nombre de circuits	2
Véhicule de traitement	2 unités
Quantité de sel utilisé (2022-2023)	135 tonnes

CLASSEMENT CLIMATIQUE :

Le département de la Lozère est classé en zone climatique "hiver rigoureux".

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

La « loi Montagne II » rend obligatoire les équipements spéciaux (chaînes à neige ou pneus hiver), dans le département de la Lozère, durant la période de viabilité hivernale.

PÉRIODE DE VIABILITÉ HIVERNALE :

La période de viabilité hivernale s'étend du 30 octobre 2023 au 1er avril 2024.

LONGUEUR DU RÉSEAU À TRAITER :

- 65 km d'autoroute A75 (2x2 voies)
- 81 km de RN88 (bidirectionnelle)
- 53 km de RN106 (bidirectionnelle)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

DIR Massif central
www.dir-mc.fr

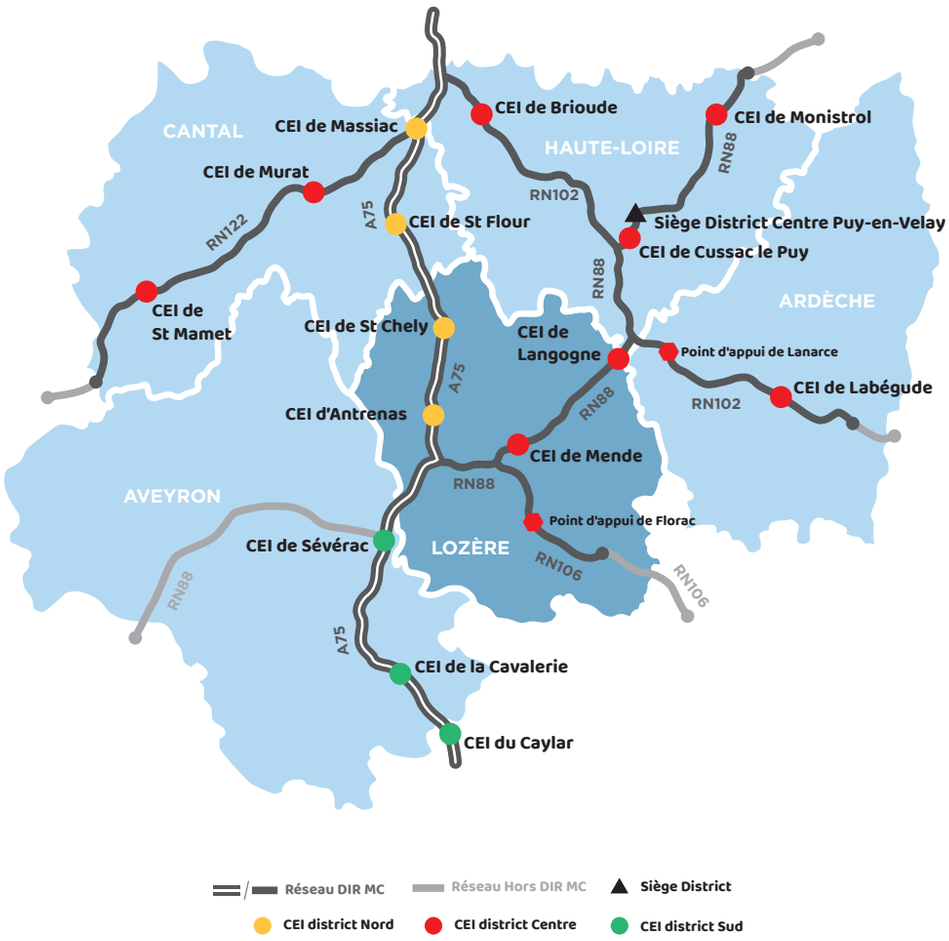

ÊTRE CONSCIENT DES LIMITES DU DISPOSITIF

Malgré toute l'attention apportée par la DIR Massif Central, il peut arriver qu'une partie du réseau soit bloquée par les intempéries et que la circulation soit paralysée. Les interventions sont alors ralenties, voire impossibles.

PLUSIEURS FACTEURS, SOUVENT CUMULÉS, EXPLIQUENT CES SITUATIONS :

- une température trop basse qui rend l'action du sel inefficace,
- des chutes de neige en continu (les engins de déneigement concentrent leur action à plusieurs reprises au même endroit sans pouvoir dégager la totalité des voies de circulation),
- des phénomènes exceptionnels incontrôlables (pluies verglaçantes ou verglas important),
- un vent violent et soutenu pendant et/ou après la chute de neige entraînant la formation de congères,
- l'importance du trafic,
- un défaut d'équipement des véhicules (absence de pneus neige, de chaînes ...)
- Quels que soient les progrès technologiques, les moyens mis en œuvre et quelles que soient les compétences des prévisionnistes, la neige reste, et, restera encore, un phénomène très difficile à prévoir tant en intensité qu'en durée.

www.dir-mc.fr

COORDONNÉES :

DIR MASSIF CENTRAL
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1
04 73 29 79 79

DISTRICT NORD
Rue de l'ancien pont d'Orbeil
63500 Issoire

DISTRICT CENTRE
18 rue Jean Solvain - BP 347
43012 Le Puy-en-Velay Cedex